

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération de l'hospitalisation privée et les syndicats médicaux alertent sur le risque de fermeture de salle de blocs opératoires

Paris - 11 mars 2022 - La Fédération de l'hospitalisation privée et les syndicats médicaux s'inquiètent du nouveau dispositif transitoire des infirmiers exerçant aux blocs opératoires présenté par le ministère de la santé : il ne correspond pas aux réalités de terrain et ne permet pas de résoudre les difficultés auxquelles les établissements de santé sont confrontés aujourd'hui et auxquelles ils devront répondre demain.

Le nouveau dispositif transitoire envisagé place les établissements de santé face à une alternative intenable : choisir entre la fermeture de blocs opératoires ou faire pratiquer à des infirmiers des actes qu'ils n'ont pas le droit de faire. En effet, le projet présenté, s'il répond partiellement aux attendus du Conseil d'Etat car il concerne la totalité des actes exclusifs, ne concerne qu'un nombre très limité de professionnels travaillant au bloc opératoire aujourd'hui, en totale contradiction avec les demandes de la Haute juridiction.

Aujourd'hui, le secteur de la santé est frappé par une pénurie sans précédent de professionnels sans aucune perspective d'amélioration. Dans l'attente de la formation d'un nombre suffisant d'IBODE (à ce jour, dans l'attente de l'augmentation de la capacité de formation des écoles d'IBODE, ces dernières ne peuvent former que 710 IBODE par an, pour un besoin annuel évalué à 3000), nous sommes dans une période intermédiaire au cours de laquelle nos praticiens doivent pouvoir réaliser leurs interventions avec des professionnels autorisés à le faire. Les propositions formulées par la FHP et les syndicats médicaux vont dans ce sens. Elles permettent de sécuriser les actes d'un nombre suffisant d'infirmiers en assurant la continuité de l'activité des blocs opératoires, tout en les accompagnant vers l'obtention à terme du diplôme d'IBODE.

« Ce dossier des IBODE n'en finit pas malgré nos propositions ; c'est anxiogène pour tout le monde. D'abord pour les chirurgiens dans les blocs opératoires mais aussi pour les directeurs d'établissements et pour les infirmiers eux-mêmes. Il faut qu'un nombre suffisant d'IBODE soit formé et en attendant, il est indispensable que le nombre de professionnels nécessaires soit autorisé à exercer en bloc opératoire. Après le retard de prise en charge des patients en raison du Covid, il serait dramatique que des blocs opératoires ferment juste en raison de textes réglementaires qui ignorent la réalité du terrain au préjudice des patients ! » déclare Lamine Gharbi, le président de la FHP